

cutifs réunis à cet effet, la question leur fut même posée officiellement avec l'approbation des autorités religieuses. Depuis lors, un grand nombre d'unions ont demandé à l'Ordinaire les services d'un chapelain, et, le 5 février de cette année, l'on a même vu le *Conseil Central National du Travail du District de Québec* voter une proposition, dans ce sens non seulement avec enthousiasme, mais, on peut le dire, sans une voix discordante et à l'unanimité des quarante délégués qui, ce soir-là, assistaient à la séance du *Conseil Central*. Mise au vote il y a deux ans, cette même proposition eût été rejetée par une majorité écrasante et, on voudrait bien nous en croire, elle aurait donné lieu à des déclarations inspirées du plus mauvais esprit.

Cette année, on n'a rien vu de pareil. Bien au contraire : on ne peut qu'admirer les discours qui furent prononcés et les déclarations qui furent faites, soit à la séance où le *Conseil* décida de demander un chapelain, soit au cours de la chaleureuse réception qu'il lui ménagea.

Si on veut bien remarquer, par ailleurs, que les deux anciens *Conseils Centraux* sont maintenant fondus en un seul ; que le chapelain de l'ancien *Conseil du District* est devenu celui du nouveau et unique *Conseil National* ; si on veut faire attention, de plus, au fait que ce *Conseil* se compose de six délégués de chacune des trente unions qui lui sont affiliées, on comprendra facilement qu'il vient de se produire, dans le monde du travail organisé québécois, des faits d'une portée considérable et on jugera mieux de l'efficacité du travail qu'y a accompli, depuis deux ans, le petit *Cercle d'Etude* qui est très loin, du reste, d'avoir épuisé ses ressources et dont l'influence ne fait que commencer à se faire sentir.

UNE GRANDE VICTOIRE

Faut-il marquer toute l'importance de cet heureux événement et en expliquer la consolante signification ?

Disons, tout d'abord, et afin de répondre en quelques mots qui montrent bien, sans y insister, l'étendu de la victoire dont nous nous réjouissons, que l'entrée d'un chapelain au *Conseil Central National des Métiers du District* de Québec, c'est le règne social de Jésus-Christ s'établissant, enfin, sur tout un royaume dont l'entrée, jusque-là, lui avait été fermée avec obstination. Ce fait, en effet, a été amené par une demande expresse et officielle des ouvriers eux-mêmes, et on peut affirmer que, en s'adressant aux autorités religieuses pour en obtenir un chapelain, le *Conseil Central National* a ruiné pour toujours et d'un seul coup l'œuvre méchante qu'une patience diabolique édifiait chez nous